



Lentilly, le 13 juillet 2020

RELEVÉ DE DECISIONS

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique le 10 juillet 2020 au centre d'animation. La présidence était assurée par madame le Maire, Nathalie SORIN

Étaient présents (vingt et un (21)) : M BANCEL Jean-Louis, Mme BUI Martine, M CAPRINI Gérard, Mme CHAVEROT Virginie, M CHAVOT Hervé, M DESSEIGNET Robert, Mme DIMINO Martine, M FORT Frédéric, Mme GOUDARD Alexandra, M GRIMONET Philippe, M KLEIN Jean, Mme LE-HUU Delphine, Mme MONNIER Lise, Mme NOGUES-BRUNET Hélène, Mme PAPOT Nicole, M PARISOT Christian, M POLNY Eric, M PONSONNAILLE Christian, Mme SORIN Nathalie, M SURLOPPE Richard, M TOULAT François,

Étaient excusés (représentés par) (8 (huit)) : Mme BABIC Virginie (G CAPRINI), Mme BURKHARDT Mélodie (V CHAVEROT), M CANTE Lucas (N PAPOT), M FRACHISSE Yann (D LE-HUU), Mme HACQUART Sylvie (JL BANCEL), M MAGNOLI Thierry (P GRIMONET), Mme MEDINA Julie (H NOGUES-BRUNET), Mme ROGEL Magali (R DESSEIGNET)

Madame Alexandra GOUDARD est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Date de convocation : 4 juillet 2020

1. Création des commissions communales et désignation de leurs membres

Principe : article L2121-22 du CGCT

Le Conseil peut former des commissions, soit permanentes (durant tout le mandat, par exemple pour les finances, l'urbanisme, la sécurité publique...), soit temporaires (consacrées à un seul dossier).

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal et c'est au sein de ces commissions que le travail d'élaboration des décisions municipales est effectué.

Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux et c'est le Conseil municipal qui fixe leur nombre puis les désigne.

La municipalité propose de réserver dans chaque commission jusqu'à deux places pour les membres de l'opposition, à l'exception de la commission Aménagement du territoire, bâtiment public et voirie pour laquelle trois places sont ouvertes à l'opposition pour cette commission.

Proposition :

Présidées de droit par le Maire, elles sont chargées, sur décision du Maire qui décide de les convoquer ou pas, d'instruire les dossiers soumis au Conseil municipal et élaborent, lorsqu'elles sont saisies, un rapport communiqué à l'ensemble du conseil.

Il est proposé de constituer **dix (10) commissions municipales** intitulées :

1. Commission solidarité (accessibilité, seniors, services à la personne)
2. Commission enfance, jeunesse et vie scolaire
3. Commission sports

4. Commission communication et animation du village
5. Commission finances / budget
6. Commission économie de proximité
7. Commission aménagement du territoire, bâtiments publics et voirie
8. Commission espaces naturels, agriculture et biodiversité
9. Commission culture
10. Commission développement durable

Celles-ci seront composées de 9 membres chacune, à l'exception de la commission Aménagement du territoire, bâtiments publics et voirie qui sera composée de 12 membres. La fréquence de leur réunion est à déterminer au sein de chaque commission.

Il est demandé aux Conseillers :

- ✓ de décider de la création des dix (10) commissions telles que définies dans la note de synthèse.
- ✓ de désigner pour chaque commission le nombre de membres devant y siéger.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de dix (10) commissions communales comme désignées ci-dessus.

Il est proposé aux conseillers de désigner les membres des commissions à main levée. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le vote à main levée.**

Commission Solidarité (accessible, seniors, service à la personnes)

- Vice-Président : Eric POLNY
- Membres:
 - Martine BUI
 - Gérard CAPRINI
 - Martine DIMINO
 - Philippe GRIMONET
 - Delphine LE-HUU
 - Lise MONNIER
 - Sylvie HACQUART
 - Christian PARISOT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à neuf (9) le nombre de membre de la commission Solidarité**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

Commission Enfance, jeunesse et vie scolaire

- Vice-Président : Alexandra GOUDARD
- Membres:
 - Lise MONNIER
 - Jean KLEIN
 - Virginie BABIC
 - Julie MEDINA
 - Martine BUI
 - Virginie CHAVEROT
 - Yann FRACHISSE
 - Lucas CANTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à neuf (9) le nombre de membre de la commission Enfance, jeunesse et vie scolaire**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

Commission Sport

- Vice-Président : Hervé CHAVOT
- Membres:
 - Delphine LE-HUU
 - Gérard CAPRINI
 - Mélodie BURKHARDT
 - Robert DESSEIGNET
 - Christian PONSONNAILLE
 - Thierry MAGNOLI
 - Lucas CANTE
 - Christian PARISOT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à neuf (9) le nombre de membre de la commission sport**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

Commission Communication et animation de village

- Vice-Président : Mélodie BURKHART
- Membres:
 - Julie MEDINA
 - Richard SURLOPPE
 - Gérard CAPRINI
 - Virginie BABIC
 - Lise MONNIER
 - Martine DIMINO
 - François TOULAT
 - Jean-Louis BANCEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à neuf (9) le nombre de membre de la commission Communication et animation de village**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

Commission Finances

- Vice-Président : Robert DESSEIGNET
- Membres:
 - Christian PONSONNAILLE
 - Julie MEDINA
 - Richard SURLOPPE
 - Magali ROGEL
 - Philippe GRIMONET
 - Hervé CHAVOT
 - Virginie CHAVEROT
 - Nicole PAPOT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à neuf (9) le nombre de membre de la commission Finances**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

Commission Economie de proximité

- Vice-Président : Virginie CHAVEROT
- Membres:
 - Alexandra GOUDARD
 - Christian PONSONNAILLE
 - Jean KLEIN
 - Gérard CAPRINI
 - Philippe GRIMONET
 - Magali ROGEL
 - Hélène NOGUES-BRUNET
 - Sylvie HACQUART

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à neuf (9) le nombre de membre de la commission Economie de proximité**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

Commission Aménagement du territoire, bâtiments publics et voirie

- Vice-Président : Philippe GRIMONET
- Membres:
 - Thierry MAGNOLI
 - Virginie CHAVEROT
 - Frédéric FORT
 - Yann FRACHISSE
 - Christian PONSONNAILLE
 - Magali ROGEL
 - Hervé CHAVOT
 - Nicole PAPOT
 - Christian PARISOT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à douze (12) le nombre de membre de la commission Aménagement du territoire, bâtiments publics et voirie**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

Cette commission étant incomplète à ce jour, des nouveaux membres pourront intégrer cette commission sur demande auprès de madame le Maire.

Commission Espaces naturels, agriculture et biodiversité

- Vice-Président : Magali ROGEL
- Membres:
 - Frédéric FORT
 - Hélène NOGUES-BRUNET
 - François TOULAT

- Julie MEDINA
- Delphine LE-HUU
- Jean KLEIN
- Yann FRACHISSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à neuf (9) le nombre de membre de la commission Espaces naturels, agriculture et biodiversité**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

Commission Culture

- Vice-Président : Richard SURLOPPE
- Membres:
 - Mélodie BURKHARDT
 - Christian PONSONNAILLE
 - Alexandra GOUDARD
 - Gérard CAPRINI
 - Robert DESSEIGNET
 - Hélène NOGUES-BRUNET
 - Sylvie HACQUART
 - Jean Louis BANCEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à neuf (9) le nombre de membre de la commission culture**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

Commission Développement durable

- Vice-Président : Yann FRACHISSE
- Membres:
 - Delphine LE-HUU
 - Frédéric FORT
 - Jean KLEIN
 - François TOULAT
 - Hélène NOGUES-BRUNET
 - Julie MEDINA
 - Magali ROGEL
 - Jean Louis BANCEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à neuf (9) le nombre de membre de la commission développement durable**
- **De nommer comme membres de cette commission les conseillers municipaux ci-dessus désignés.**

2. Désignation aux représentations particulières

L'ensemble des désignations a été votée à main levée sur décision unanime du Conseil municipal.

A. Délégués au Comité Lentillois de Jumelage Européen

Les statuts du comité Lentillois de jumelage européen (Malterdingen) prévoient dans leur article 4 intitulé "membres", que l'association se compose de membres de droit, à savoir le Maire ou l'adjoint délégué et des représentants du Conseil municipal élus par ce dernier.

Il est demandé aux Conseillers de fixer le nombre des représentants du Conseil municipal à 3, et d'élire ces 3 représentants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre des représentants du Conseil municipal à 3 et désigne comme représentants :

- **Monsieur Eric POLNY**
- **Madame Mélodie BURCKARDT**
- **Monsieur Robert DESSEIGNET.**

B. Délégués au Conseil d'Administration du Collège

Le Conseil municipal doit désigner pour le Conseil d'Administration du collège Jacques Cœur deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Il est demandé aux Conseillers de procéder à l'élection des deux titulaires, puis des deux membres suppléants.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de désigner au Conseil d'Administration du collège Jacques Cœur :

- **Madame Alexandra GOUDARD et madame Martine DIMINO comme déléguées titulaires**
- **Madame Mélodie BURKHARDT et madame Delphine LE-HUU comme déléguées suppléantes**

C. Représentant de la commune au Conseil d'Administration de l'Association « Amicale Laïque »

Les statuts de l'Amicale Laïque réunie a introduit un article stipulant que la Commune de Lentilly serait représentée à son Conseil d'Administration par un délégué.

Conformément au Code des Collectivités territoriales, il revient au Conseil municipal d'élire ce représentant.

Il est demandé aux conseillers de procéder à cette formalité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne monsieur Hervé CHAVOT comme représentant de la commune au Conseil d'administration de l'Amicale Laïque.

D. Représentant de la commune au Conseil d'Administration de la SEMCODA

La commune est actionnaire de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) – délibération n° 10-70 du 29 novembre 2010. Cette SEM est constituée de 136 communes adhérentes. Chacune d'elle doit désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour la représenter aux assemblées générales.

Il est demandé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune aux assemblées générales de la SEMCODA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne monsieur Eric POLNY comme représentant titulaire et monsieur Philippe GRIMONET comme représentant suppléant de la commune au Conseil d'administration de la SEMCODA.

E. Désignation des délégués à la prévention routière

La prévention routière est une association loi 1901. Cette dernière peut intervenir dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune afin d'enseigner aux enfants quelques principes destinés à leur donner les connaissances dans les domaines de la sécurité routière.

La commune de Lentilly subventionne annuellement cette association.

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne madame Alexandra GOUDARD comme déléguée titulaire et monsieur Hervé CHAVOT comme délégué suppléant pour la prévention routière.

F. Désignation du correspondant défense

Il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi des membres du Conseil municipal.

Son rôle sera, en concours avec le délégué militaire départemental, de conduire des actions d'information dans les communes, au profit des administrés.

Le Conseil municipal se doit de désigner le correspondant défense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne monsieur Erice POLNY comme correspondant défense.

3. Informations diverses

CCPA :

Virginie CHAVEROT indique qu'un point « CCPA » sera fait lors de chaque conseil municipal.

Le jeudi 10 juillet 2020, a eu lieu l'élection des membres du bureau de la communauté de communes.

Monsieur Pierre-Jean ZANETTACCHI a été élu président de la CCPA. 9 vice-présidents, 7 conseillers.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 16 juillet.

Prochain Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 22 juillet à 20h00

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de leur publication.

Le Maire,
Nathalie SORIN

